

Les relations économiques Maroc-Afrique : Vers une coopération renouvelée grâce à une meilleure intégration régionale

Economic Relations Morocco-Africa: Towards Renewed Cooperation through Improved Regional Integration.

Auteur 1 : EL HASSANI Wafae

Auteur 2 : ALLALI Aicha

EL HASSANI Wafae, (Doctorante)

Université Mohammed Premier, Oujda, Maroc

Faculté Pluridisciplinaire de Nador

Laboratoire d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Territoire, Entrepreneuriat et Droit des Affaires (LERITEDA)

ALLALI Aicha, (Professeur de l'enseignement supérieur)

Faculté Pluridisciplinaire de Nador

Université Mohammed Premier, Oujda, Maroc

Laboratoire d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Territoire, Entrepreneuriat et Droit des Affaires (LERITEDA)

Déclaration de divulgation : L'auteur n'a pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.

Conflit d'intérêts : L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.

Pour citer cet article : EL HASSANI. W & ALLALI. A (2024) « Les relations économiques Maroc-Afrique : Vers une coopération renouvelée grâce à une meilleure intégration régionale », African Scientific Journal « Volume 03, Numéro 23 » pp: 1208 – 1231.

Date de soumission : Mars 2024

Date de publication : Avril 2024



DOI : 10.5281/zenodo.11243674

Copyright © 2024 – ASJ



Résumé

La mondialisation a fait naître un nouvel ordre économique caractérisé par des échanges régionaux plus concentrés. Cette évolution affecte particulièrement les pays en développement, y compris l'Afrique où la création d'un marché commun a été envisagée dès 1991 devenant une nécessité pour renforcer la position des pays africains dans l'économie mondiale et répondre aux exigences de la mondialisation. Cette prise de conscience attire et plaide pour un changement de perceptions et de regard sur le continent. L'évolution des relations entre le Maroc et les autres pays du continent depuis les années 2000, révèle l'adoption d'une stratégie graduelle et cohérente pour construire un modèle de coopération afro-africaine auquel la plupart des nations du continent prennent part. Le retour du Maroc à l'Union africaine (UA) témoigne de la conviction profonde de la nécessité de renforcer la coopération économique entre le Maroc et l'Afrique. Toutefois, malgré des initiatives importantes comme l'annulation de dettes et la suppression de barrières douanières, l'absence d'une intégration régionale profonde limite encore leur efficacité économique et sociale. En adoptant la méthode d'analyse déductive qualitative, cet article démontre que l'amélioration des instruments d'intégration au niveau régional et continental est essentielle pour surmonter les obstacles commerciaux et renforcer les liens institutionnels et politiques. En consolidant ces efforts d'intégration, le Maroc pourrait jouer un rôle majeur dans le co-développement durable de l'Afrique, transformant les partenariats économiques bilatéraux en succès multilatéraux concrets.

Mots clés : Intégration régionale, Coopération régionale, Co-développement, Maroc, Afrique

Abstract

Globalization has given rise to a new economic order characterized by more concentrated regional trade. This evolution particularly affects developing countries, including Africa, where the creation of a common market was envisaged as early as 1991, becoming a necessity to strengthen the position of African countries in the world economy and to meet the requirements of globalization. This awareness attracts and pleads for a change in perceptions and outlook on the continent. The evolution of relations between Morocco and the other countries of the continent since the 2000s reveals the adoption of a gradual and coherent strategy to build a model of Afro-African cooperation in which most of the continent's nations participate. Morocco's return to the African Union (AU) reflects a deep conviction of the need to strengthen economic cooperation between Morocco and Africa. However, despite significant initiatives such as debt cancellation and the elimination of customs barriers, the lack of deep regional integration still limits their economic and social effectiveness. By adopting a qualitative deductive analysis method, this article demonstrates that enhancing integration instruments at the regional and continental levels is essential to overcome commercial obstacles and strengthen institutional and political ties. By consolidating these integration efforts, Morocco could play a major role in the sustainable co-development of Africa, transforming bilateral economic partnerships into tangible multilateral successes.

Keywords : Regional Integration, Regional Cooperation, Co-development, Morocco, Africa

Introduction

À l'heure où l'importance de la coopération régionale et de l'intégration gagne du terrain sur le plan international, en écho aux succès notoires de l'Union européenne et à l'impératif d'affronter les défis posés par un marché global de plus en plus compétitif, le Maroc s'oriente délibérément vers le continent africain. Cette orientation s'appuie sur le principe du "nouveau régionalisme", formulé par De Melo, Panagariya et CCE en 1992. En adoptant la devise "L'Afrique doit faire confiance à l'Afrique"¹, le pays reconnaît et cherche à exploiter le potentiel économique en pleine expansion du continent. Cette vision soulignant l'aspiration à une intégration régionale qui favorise le développement économique, englobe non seulement les échanges commerciaux et les investissements, mais également des considérations historiques, humanitaires et environnementales. L'objectif ultime est de faire du Maroc un acteur clé en tant que hub régional, œuvrant en faveur d'un co-développement harmonieux avec ses partenaires africains. Cette conviction est étayée par le nombre important de visites royales réalisées et des conventions et accords signés, dont la portée est stratégique. Le Maroc est convaincu que l'avenir de l'Afrique passe par la solidarité, la coopération et l'intégration. C'est dans cet esprit qu'il a engagé une politique de coopération économique régionale dynamique avec ses partenaires africains, basée sur le partage d'expériences, la mise en place de projets concrets et la solidarité agissante.

Ces principes ont été réaffirmés par Sa Majesté le roi Mohammed VI lors de son discours prononcé lors du 28ème sommet de l'Union Africaine en 2017², ainsi que lors du Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine sur la Zone de libre-échange continentale du 21 mars 2018, où sa Majesté le roi Mohammed VI a réitéré ces principes en déclarant : " ... Le Maroc croit à un co-développement fondé sur la coopération intra-africaine et la complémentarité économique, sur la solidarité active et la mutualisation des moyens et des efforts. Il s'agit là, somme toute, des conditions inhérentes à toute croissance inclusive, au développement humain et durable de notre continent...". En s'inscrivant dans cette approche, le pays aspire à contribuer au développement inclusif et durable de tout le continent, en favorisant la coopération intra-africaine et la complémentarité économique, ainsi que la

¹ Adimi, PIERRE AFOUDA. (2015). *Nouvelle offensive diplomatique du Maroc en Afrique Subsaharienne : quel regard. Paix et Sécurité Internationales*

² SM le Roi prononce un discours devant le 28ème sommet de l'Union africaine (UA) à Addis-Abeba. [En ligne]. In : Maghreb Arabe Presse. Disponible sur : <https://www.mapnews.ma/fr/discours-messages-sm-le-roi/sm-le-roi-prononce-un-discours-devant-le-28%C3%A8me-sommet-de-lunion>

solidarité active et la mutualisation des moyens et des efforts. Le but de cet article est donc de concrétiser la contribution de l'intégration régionale au renforcement de la coopération économique entre le Maroc et l'Afrique, en vue d'atteindre un co-développement réussi. Pour ce faire, nous avons opté pour la problématique suivante : *Dans quelle mesure, l'intégration régionale peut-elle renforcer la coopération économique entre le Maroc et l'Afrique pour parvenir à un co-développement réussi ?* Dans cette étude, nous allons utiliser la méthode d'analyse déductive qualitative, pour étudier les différents aspects de la coopération économique entre le Maroc et les pays africains, y compris les opportunités et les défis. Nous utiliserons des études de cas pour illustrer nos conclusions. Cette approche nous permettra de collecter des données pertinentes sur les politiques économiques et les initiatives de coopération du Maroc en Afrique, ainsi que sur les perspectives d'intégration régionale. Elle contribuera ainsi à une meilleure compréhension de l'évolution des relations économiques entre le Maroc et l'Afrique, en prenant en compte les enjeux communs.

Ainsi, ce papier se propose de tracer d'abord le parcours de la relation Maroc-Afrique en analysant les dimensions bilatérales et multilatérales des relations économiques et commerciales. Ensuite, d'étudier dans quelle mesure l'intégration régionale peut renforcer cette coopération pour un co-développement réussi. Enfin, d'explorer les opportunités offertes par des exemples de partenariats réussis entre le Maroc et d'autres pays africains.

1. Cadre conceptuel

1.1. Intégration régionale

L'intégration régionale, telle qu'abordée dans les travaux de divers auteurs, est un concept riche en nuances et en débats. Ce terme englobe un processus visant à réduire les obstacles politiques, économiques, physiques et sociaux entre pays voisins, facilitant ainsi la gestion partagée des ressources et des biens communs régionaux. Cependant, la littérature révèle une absence de consensus et une certaine confusion terminologique autour des termes tels que régionalisation, régionalisme et intégration régionale.

D'après Taleb (2016), ces termes sont souvent utilisés de manière interchangeable, ce qui prête à confusion. Siroën (2000) différencie la régionalisation, qu'il considère comme un processus dynamique, du régionalisme, perçu comme un phénomène plus statique et stable. Nicolas (2003) va plus loin en suggérant que régionalisme et régionalisation ne sont en réalité que deux facettes d'un même processus d'intégration régionale. Ces distinctions soulignent la complexité et la diversité des approches en fonction des disciplines telles que la géographie, le commerce international, l'économie du développement et les sciences politiques.

Il est également crucial de distinguer l'intégration régionale de l'intégration économique. Comme le note Bourenane (1996), l'intégration économique concerne la rationalisation de la gestion des ressources et la maximisation des profits à travers des activités économiques, souvent indépendamment de la proximité géographique. En revanche, l'intégration régionale se fonde essentiellement sur l'espace géographique et physique. De plus, il y a une tendance à confondre les notions d'intégration et d'union, de coopération et de construction communautaire. L'intégration régionale, bien qu'elle puisse mener à une union, n'y conduit pas mécaniquement et ne garantit pas l'homogénéité des règles et principes dans les comportements des acteurs (Ibid., p.64).

De même, il est important de reconnaître que l'intégration régionale peut englober de nombreux secteurs de politiques publiques, allant de l'économie à la sécurité régionale, des droits de l'homme à l'éducation, la santé, la recherche, la technologie, et la gestion environnementale (Mamaty I., et al., 2012). Chacun de ces aspects contribue à la complexité du concept et à la richesse des interactions qu'il engendre entre les pays participants. En conclusion, l'intégration régionale est un concept multidimensionnel qui nécessite une approche détaillée et différenciée pour éviter les confusions et malentendus. Cela implique une démarche volontaire des États pour partager une partie de leurs ressources, visant à créer et renforcer des relations d'interdépendance structurelle à effets positifs sur les revenus et le développement régional (Simao, 2016).

1.2. Coopération régionale

La coopération régionale désigne la collaboration entre pays d'une même région afin d'atteindre des objectifs communs, tout en préservant leur souveraineté et sans nécessiter de modifications majeures de leurs politiques internes. Cette forme de coopération, qui peut inclure des domaines aussi variés que la sécurité, l'économie, l'environnement ou la culture, se manifeste souvent à travers des projets et initiatives conjoints visant à répondre à des défis partagés comme la gestion des catastrophes naturelles, la santé publique, et l'éducation. Elle repose généralement sur des accords bilatéraux ou multilatéraux sans créer d'entités supranationales, permettant ainsi une gestion plus efficace des ressources et des défis transfrontaliers tels que la pollution environnementale et la criminalité transnationale. En plus de renforcer la stabilité politique et sociale, la coopération régionale favorise l'intégration culturelle et l'éducation, contribuant à la paix et à la compréhension mutuelle entre les nations.

Selon Adler (1997), la coopération régionale peut émerger lorsque les États développent des identités régionales partagées qui renforcent leur disposition à collaborer. Selon Börzel et Risse

(2016), ainsi que McCormick (2017), cette coopération offre une flexibilité significative, permettant aux États de maximiser leurs ressources par le partage d'infrastructures et de connaissances, tout en conservant une autonomie nationale. La distinction entre coopération et intégration régionale est cruciale pour les décideurs, les économistes et les stratèges, car elle informe la formulation de politiques régionales efficaces, reconnaissant les avantages économiques de l'intégration tout en valorisant la préservation de la souveraineté à travers la coopération.

1.3. Co-développement

La revue de la littérature sur le concept de co-développement révèle une évolution significative de sa signification et de son application au fil des décennies. Initialement conceptualisé dans les années 1960 comme une ambition de rééquilibrer les relations Nord-Sud à travers une aide publique au développement (APD) basée sur une analyse concrète des besoins des États, le co-développement a subi une transformation majeure dans sa perception et son utilisation.

Dans les années 1990, le terme a commencé à être associé de plus en plus fréquemment aux liens entre développement et phénomènes migratoires, marquant un tournant dans la compréhension du co-développement. Cette nouvelle conception reposait sur l'idée de trouver une complémentarité entre migration et développement, avec pour objectif de renforcer à la fois l'intégration des migrants dans les pays d'accueil et la solidarité active avec leurs pays d'origine. Le Sommet de Tampere de l'Union Européenne en 1999 a joué un rôle clé dans cette réorientation en introduisant le co-développement dans le cadre d'un programme de travail sur la politique européenne d'immigration. Cette initiative soulignait l'importance des partenariats stratégiques et d'une gestion intégrée des flux migratoires et du développement.

En 2003, le gouvernement français a apporté sa propre interprétation du co-développement, mettant l'accent sur la valorisation des actions des migrants en faveur de leur pays d'origine, quelle qu'en soit la forme (valorisation de l'épargne au service d'investissements productifs, transferts de compétences, ou apports d'expériences sociales et culturelles). Cette définition française a élargi le concept en incluant toute forme d'engagement des migrants dans le développement, soulignant ainsi leur rôle actif. Peu après, en décembre 2006, la rencontre entre le Comité interministériel de la coopération internationale et du Comité interministériel de contrôle de l'immigration a consolidé le co-développement comme un outil de développement et de gestion des flux migratoires, renforçant l'interdépendance entre migration et développement. En 2007, le Conseil de l'Europe a élargi la perspective en décrivant le co-

développement comme un processus collaboratif impliquant migrants, gouvernements et autres entités autour de projets de développement, mettant l'accent sur une collaboration multipartite. Ultérieurement, la conception du co-développement a évolué, ne se limitant plus seulement à un simple instrument de politique migratoire ou de développement, mais émergeant comme un cadre pour une coopération élargie impliquant une multitude d'acteurs. Cette progression vers une conception plus inclusive est mise en lumière par diverses entités, comme l'EU-Nomad qui voit le co-développement comme un processus de développement partagé, simultané entre les pays d'origine et les pays d'accueil, où les migrants jouent un rôle prépondérant en tant que moteurs, bénéficiaires et porteurs de projet, ou encore l'ONU qui reconnaît au co-développement la complémentarité des régions d'origine et des régions de destination dans « l'amélioration coordonnée ou concertée de la situation économique ». L'approche spécifique du « co-développement à la Marocaine », a enrichi la compréhension du concept en mettant en évidence la dimension de « partenariat privilégié » tel que définie dans le projet d'Union de la Méditerranée et visant la structuration d'un espace d'échange entre l'Europe et le Maroc et finalement entre le Maroc et le reste de l'Afrique.

2. Les relations Maroc-Afrique : une dynamique historique complexe

2.1. Parcours de la relation Maroc-Afrique

Depuis longtemps, le Maroc a cultivé des relations économiques, politiques et culturelles avec divers pays d'Afrique subsaharienne, en particulier avec l'Afrique de l'Ouest et les pays francophones de la région. Ces liens historiques remontent à une période très ancienne, bien avant les indépendances. En effet, le Maroc a coopéré étroitement avec ses partenaires subsahariens dans la lutte contre le colonialisme. Après les indépendances africaines, le Maroc s'est engagé en faveur de la création de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) en 1963, qui deviendra plus tard l'Union Africaine (UA) en 2000.³ Le Maroc s'illustre également dans le maintien de la paix en Afrique à travers plusieurs actions menées sous le règne du Roi Hassan II⁴. Cependant, en 1984, les relations entre le Maroc et l'Afrique subsaharienne connaîtront un coup d'arrêt. Malgré cela, le Maroc a continué à affirmer son ancrage en Afrique et a toujours été impliqué dans les initiatives et les missions de maintien de la paix en Afrique subsaharienne. Sous le règne de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, la politique africaine du Maroc a pris un

³ Kamto, M., Pondi, J. E., Zang, L., « L'O.U.A., rétrospective et perspectives africaines », Paris,

⁴ ADIMI, Pierre Afouda, et al. (2015). Nouvelle offensive diplomatique du Maroc en Afrique Subsaharienne : quel regard. *Paix et Sécurité Internationales – Journal of International Law and International Relations*.

nouvel élan, en renforçant les acquis du passé et en adoptant une nouvelle approche de coopération. Cette nouvelle approche est caractérisée par une attention accrue accordée au secteur économique dans les relations entre le Maroc et les pays d'Afrique subsaharienne. Les nombreuses visites royales dans différents pays africains ont permis la signature de 500 accords en une décennie avec plus de 40 pays, témoignant ainsi de cette tendance.

Le Maroc s'engage également dans des partenariats authentiques et mutuellement bénéfiques pour servir les objectifs de développement des deux parties. Le secteur privé est impliqué dans la réalisation de cette nouvelle politique, tandis que le pays a adhéré à de nouveaux espaces régionaux africains, tels que la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD) en 2001, ainsi qu'à de nouveaux groupes régionaux tels que l'Union Economique et Monétaire des Etats d'Afrique de l'Ouest (UEMOA) et la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Ces changements ont entraîné quelques tendances majeures dans les relations entre le Maroc et l'Afrique. Tout d'abord, les relations entre le Maroc et l'Afrique sont de plus en plus axées sur l'aspect économique, reflétant l'évolution en cours dans de nombreux pays africains. De plus, les accords négociés récemment portent à la fois sur le commerce et l'investissement, conformément à l'évolution récente des accords économiques mondiaux. Enfin, le Maroc s'oriente vers la conclusion d'accords régionaux ⁵ dans ses négociations avec l'Afrique subsaharienne, ce qui permettrait d'accéder directement aux marchés régionaux et d'éviter les inconvénients des marchés nationaux étroits.

2.2. Les relations économiques et commerciales entre le Maroc et l'Afrique depuis le début des années 2000 : une analyse des dimensions bilatérales et multilatérales

Depuis la fin des années 2000, le Maroc a placé l'Afrique au cœur de ses choix stratégiques, réaffirmant ainsi son identité africaine. Cet engagement est souligné par les nombreuses visites Royales dans divers pays africains, qui ont mené à la signature de 500 accords avec plus de 40 pays du continent en seulement une décennie. Ces accords, essentiels pour consolider la position du Maroc en Afrique, visent à renforcer et diversifier les échanges commerciaux, augmenter les investissements et créer un climat favorable pour les entreprises marocaines sur le continent. L'analyse de ces relations économiques permet non seulement d'apprécier le rôle du Maroc dans la coopération économique africaine, mais aussi d'évaluer l'efficacité de ces

⁵ https://www.wto.org/french/tratop_f/region_f/region_f.htm

accords économiques et d'identifier les contraintes, atouts et complémentarités existants, offrant ainsi une perspective bilatérale et multilatérale sur les dynamiques en jeu.

2.2.1. Dimension bilatérale

La stratégie du Maroc envers l'Afrique subsaharienne a été depuis les années 60 axée sur la coopération économique et commerciale bilatérale. Dans ce cadre, le Maroc a établi un réseau d'accords de coopération bilatéraux avec ces pays en élaborant un cadre réglementaire approprié. Le Maroc a signé un ensemble d'accords bilatéraux avec des pays d'Afrique subsaharienne portant sur le volet commercial et sur l'investissement. Il s'agit de quatre types de conventions :

✓ **Les conventions classiques axées sur la « Clause de la Nation la Plus Favorisée ⁶ » :**

Le Maroc a signé avec les pays d'Afrique subsaharienne 14 accords commerciaux bilatéraux de type "nation la plus favorisée" (NPF), basés sur les conventions classiques de cette clause. Parmi ces accords, 8 ont été conclus avec des pays d'Afrique de l'Ouest et 6 avec des pays d'Afrique Centrale.

Tableau N°1 : Conventions signées avec des pays d'Afrique subsaharienne de type NPF

Pays	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
Angola	06/10/1988	23/10/1989
Benin	07/03/1991	07/03/1991
Burkina Faso	29/06/1996	29/06/1996
Cameroun	15/04/1987	28/05/1993
Congo	18/09/1996	18/09/1996
Cote d'ivoire	05/05/1995	05/05/1995
Gabon	06/11/1974	06/11/1974
Guinée équatoriale	12/09/1986	04/05/1993
Mali	17/09/1987	04/12/1993
Niger	07/11/1982	03/11/1993
Nigeria	04/04/1977	05/07/1978
Rep Démocratique du Congo	14/10/1972	25/07/1975
République Centre Africaine	26/06/1986	26/06/1986
Soudan	09/09/1998	09/09/1998

Source : Ministère du Commerce Extérieur

⁶ <https://www.vie-publique.fr/fiches/38319-quest-ce-que-la-clause-de-la-nation-la-plus-favorisee>

- ✓ **Les conventions commerciales de type préférentiel** : Le Maroc a signé des accords commerciaux et tarifaires avec certains pays d'Afrique subsaharienne qui prévoient des préférences tarifaires réciproques pour certains produits. Pour bénéficier de ces réductions de droits d'importation voire d'exonérations, certaines conditions liées aux règles d'origine doivent être respectées. Dans certains cas, des avantages fiscaux peuvent également être accordés si la "règle du transport direct" est respectée, ce qui signifie que le pays concerné ne pourra pas bénéficier du régime préférentiel si le produit transite par un territoire tiers.

Tableau N°2 : Conventions signées avec des pays d'Afrique subsaharienne de type préférentiel

Pays	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
Guinée	12/04/1997	12/04/1997
Sénégal	06/09/1966	26/02/1968
	13/09/1987	03/12/1987
Tchad	14/12/1997	04/12/1997

Source : Ministère du Commerce Extérieur

En 2000, lors du sommet Afrique-Europe au Caire, le Maroc a pris deux initiatives en faveur des Pays les Moins Avancés d'Afrique. La première initiative a impliqué l'annulation de la dette que ces pays avaient envers le Maroc. La deuxième initiative a concerné l'exonération des droits de douane sur l'exportation d'une liste de produits de base originaires de ces pays à destination du Maroc, à partir du 1er janvier 2001. Les pays bénéficiaires de cette initiative sont entre autres : la Tunisie, l'Egypte, le Soudan, la Mauritanie, la Lybie, le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Tchad et l'Ethiopie.

- ✓ **L'accord relatif au système global de préférences commerciales** : le Maroc a signé et ratifié l'accord relatif au système global de préférences commerciales (SGPC) en 1988 et 1993 respectivement. Cet accord prévoit des préférences tarifaires mutuelles entre les pays signataires, qui sont des pays en développement. Parmi les 48 pays signataires, 33 sont africains.
- ✓ **Les accords d'investissement** : des accords de promotion et de protection des investissements ont été signés avec différents pays d'Afrique subsaharienne dans le but de promouvoir les investissements réciproques et d'éviter les doubles impositions.

Tableau N°3 : Accords de Promotion et de Protection des Investissements avec les pays d’Afrique Subsaharienne

Pays	Date de signature	Pays	Date de signature
Tunisie	28/01/1994	Burkina Faso	08/02/2007
Égypte	14/05/1997	Cap Vert	Paraphé le 21/5/2009
Tchad	04/12/1997	Côte d’Ivoire	19/03/2013
Soudan	23/02/1999	Mali	21/02/2014
Mauritanie	13/06/2000	Guinée Bissau	28/05/2015
Libye	02/11/2000	São Tomé-et principe	25/01/2016
République de Guinée	02/05/2002	Rwanda	19/10/2016
Bénin	15/06/2004	Ethiopie	19/11/2016
Gabon	21/06/2004	Nigeria	02/12/2016
Guinée Equatoriale	05/07/2005	Soudan du Sud	01/02/2017
Gambie	20/02/2006	Zambie	20/02/2017
Centre Afrique	26/09/2006	Congo (Brazzaville)	30/04/2018
Sénégal	15/11/2006	Niger	Paraphé le 19 /02/2019
Cameroun	24/01/2007	Liberia	25/03/2019

Source : Direction des investissements

- ✓ **Les conventions de non double imposition** : Dans le but d'encourager les investissements entre le Maroc et plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, des conventions de non double imposition ont été mises en place. Plusieurs accords ont ainsi été signés avec différents pays africains, afin d'éviter les doubles impositions sur les investissements réciproques. Ces accords ont pour objectif de favoriser les échanges commerciaux et les investissements entre les pays concernés, en éliminant les obstacles fiscaux qui pourraient décourager les investisseurs et entraver le développement économique.

Tableau N°4 : Conventions de non double imposition entre le Maroc et les pays de l'Afrique Subsaharienne

Pays	Lieu et date de signature	Entrée en vigueur
Gabon	Libreville, le 3 juin 1999	Ratifiée par le Maroc le 15/02/2001
Sénégal	Dakar, le 1 ^{er} mars 2002	Entrée en vigueur le 19/05/2006
Soudan	Paraphée à rabat, le 23 avril 2003	Pas encore entrée en vigueur
Mauritanie	23 juillet 1990	23 juillet 1990
Guinée konakry	Paraphée à rabat, le 20/02/2003	
Afrique du sud	Paraphée à Pretoria, le 28/02/1998	
Cote d'ivoire	Rabat 20/07/2006	

Source : Ministère du Commerce Extérieur

2.2.2. Dimension multilatérale

Sur le plan multilatéral, le Maroc, s'est engagé à renforcer ses relations économiques et commerciales avec les pays de l'Afrique subsaharienne en signant des accords régionaux et globaux. En 2001, le Maroc a adhéré à la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (COMESA). En 2002, le Maroc a signé un accord commercial et d'investissement avec les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), qui n'est pas encore entré en vigueur. Cet accord prévoit un échange de concessions tarifaires, la levée des barrières non tarifaires, ainsi que des dispositions visant à encourager les investissements entre le Maroc et les pays membres de l'UEMOA.

Depuis plus de cinq ans, de nombreuses entreprises marocaines ont investi en Afrique, continent qui connaît une forte croissance. Actuellement, des négociations sont en cours entre le Maroc et la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale pour la conclusion d'un accord de libre-échange. En 2008, un projet d'accord commercial et d'investissement avec l'UEMOA a été paraphé et devrait être signé prochainement. Cet accord prévoit, pour certains produits, des exonérations totales ou des réductions de droits de douane et de taxes pouvant atteindre jusqu'à 50%. L'objectif étant d'instaurer un cadre juridique adéquat susceptible de renforcer les relations économiques et commerciales entre les deux parties. Le Maroc négocie également des accords de partenariats stratégiques avec la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté économique et monétaire des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC), incluant la mise en place progressive de zones de libre-échange.

2.3. Les relations commerciales et d'investissements entre le Maroc et l'Afrique

Ces efforts visant à renforcer sa compétitivité à l'export et à réussir son intégration dans l'économie africaine ont été récompensés par une augmentation significative des échanges commerciaux et des investissements entre le Maroc et les pays africains, marquant une diversification et un approfondissement des relations Sud-Sud. L'analyse des données sur la période 2014-2021 révèle une augmentation constante des échanges commerciaux entre le Maroc et le reste de l'Afrique, aboutissant à un solde commercial favorable pour le Maroc qui est passé d'un déficit de 2,97 milliards de dirhams en 2014 à un excédent notable de 6,3 milliards de dirhams en 2021. Cette performance reflète une croissance des exportations marocaines vers l'Afrique, qui sont passées de 17,3 milliards de dirhams en 2014 à 26,1 milliards en 2021, avec une orientation particulière vers l'Afrique de l'Ouest, devenue le principal partenaire commercial grâce à des accords bilatéraux avec des pays comme le Nigeria, le Sénégal, et la Côte d'Ivoire. Les importations marocaines en provenance d'Afrique, s'élevant à 19,8 milliards de dirhams en 2021 contre 20,3 milliards en 2014, proviennent principalement de l'Afrique du Nord, qui constitue une source majeure des importations totales du Maroc depuis le continent, en particulier pour le pétrole et le gaz. Ainsi, le tableau 5 illustre clairement l'essor des échanges commerciaux entre le Maroc et le reste de l'Afrique au cours des années étudiées.

Tableau N°5 : Balance commerciale Maroc-Afrique (2014-2021)

Balance commerciale	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total des exportations de biens	17 289	21391	22484	22111	21594	21620	21455	26146
Total des importations de biens	20 266	18488	15817	15185	18919	17925	13987	19869
Solde commercial	-2 977	2903	6667	6926	2675	3695	7468	6277
Taux de couverture	85%	116%	142%	146%	114%	121%	153%	131%

Source : élaboration des auteurs à partir des statistiques de l'Office des changes

Le Maroc, conscient de l'importance des investissements directs étrangers pour le développement économique, a orienté sa stratégie d'investissement vers l'Afrique, exploitant les opportunités offertes par la croissance du continent. Le Maroc est aujourd'hui parmi les premiers investisseurs en Afrique, et le deuxième pays africain après l'Afrique du Sud. En effet, sur la période de 2009 à 2019, l'analyse des flux d'investissement du Maroc vers l'Afrique révèle une expansion notable, caractérisée par un taux de croissance annuel moyen de 8,3%. Les

investissements ont augmenté de 3 milliards de dirhams en 2009 à un pic de 8,8 milliards de dirhams en 2017 (Al Maliya, 2020), illustrant un engagement significatif en faveur de l'intégration économique et du développement régional africain. L'allocation géographique des IDE marocains montre une préférence marquée pour l'Afrique de l'Ouest, tout en s'étendant progressivement à d'autres régions du continent. Cette diversification géographique est complétée par une concentration sectorielle dans des domaines stratégiques tels que la finance, les télécommunications, et l'industrie, démontrant une volonté du Maroc d'approfondir son empreinte économique en Afrique.

Cette expansion commerciale et d'investissement souligne la stratégie proactive du Maroc pour renforcer son intégration économique avec l'Afrique. Elle illustre la contribution significative du royaume à la coopération économique régionale, en jouant un rôle clé dans le développement économique du continent à travers une intégration régionale accrue, et en se positionnant comme un acteur majeur dans l'économie africaine.

3. L'intégration régionale du Maroc en Afrique : vers un co-développement réussi

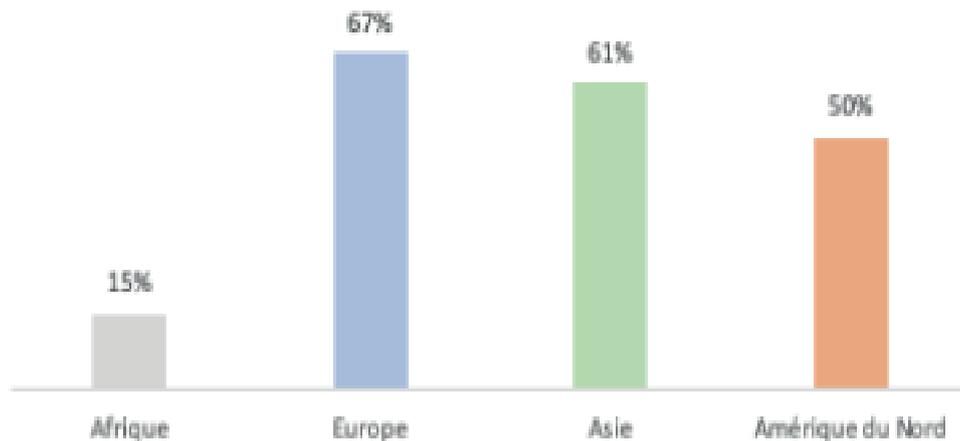
Dans le cadre de son intégration régionale en Afrique, le Maroc s'emploie à favoriser un co-développement réussi, s'appuyant sur des partenariats et accords diversifiés, tant sur le plan économique que social, visant des objectifs de développement mutuels dans le respect de la souveraineté des États. Le pays déploie son expertise dans des secteurs vitaux tels que l'industrie, le transport aérien, les infrastructures, les énergies renouvelables, les mines, le tourisme, et l'agriculture, pour renforcer sa position et contribuer activement à l'intégration continentale et régionale. Cependant, une analyse approfondie de ces accords de coopération africaine révèle certaines lacunes qui ont freiné l'atteinte des objectifs escomptés sur les plans économique et social. Ce constat invite à une réflexion sur les moyens d'optimiser l'efficacité de ces initiatives pour surmonter les obstacles et maximiser les bénéfices du co-développement.

3.1. Maroc-Afrique : Quels enjeux actuels de l'intégration régionale ?

Depuis le début des années 1990, le continent africain a connu une revitalisation du processus d'intégration régionale, succédant à un ralentissement notable durant les années 1980. Ce regain d'intégration fait écho à l'élan observé lors de la décennie des indépendances, réaffirmant la conviction des décideurs économiques africains que l'intégration constitue un levier crucial pour le développement économique (Békolo-Ebé, BRUNO, 2001). Cette conviction est renforcée par l'évolution de l'économie mondiale vers un système caractérisé par des blocs économiques

régionaux, signe d'une mondialisation de plus en plus multipolaire. Cependant, malgré ces dynamiques globales, l'Afrique demeure relativement isolée, exacerbée par une crise économique profonde dont les séquelles n'ont pas été entièrement résorbées, même avec la reprise économique observée depuis la seconde moitié des années 1990.

Figure N°1 : Pourcentage du commerce intra-continental



Source : CNUCED, 2018

Plusieurs facteurs contribuent à cette réalité, pour le Maroc certains de ces freins sont propres au pays tandis que d'autres sont des caractéristiques du continent africain, tels que l'absence d'approche intégrée dans le dispositif institutionnel de coopération africaine, une faible intégration des communautés économiques régionales (CER) auxquelles appartient le Maroc, des accords commerciaux qui ne portent pas sur le libre-échange, une zone cible restreinte, une offre commerciale peu diversifiée, une diplomatie économique insuffisante pour assurer le suivi des accords et des projets d'investissement, des mécanismes de soutien à l'export inadaptés, et une faible intégration dans le transport maritime et routier.

Plusieurs facteurs expliquent cette situation, notamment le manque de complémentarité des structures de production, les barrières tarifaires, les coûts de transport élevés, la qualité des infrastructures et le faible niveau d'industrialisation. Les accords institués dans les communautés d'intégration économique sont peu appliqués, limitant ainsi les échanges commerciaux entre les pays africains. De plus, la lourdeur administrative, le secteur informel, le manque d'informations à l'égard de la société civile et la multiplication des accords régionaux non cohérents sont autant de facteurs qui entravent le développement des échanges commerciaux intra-africains. Pour remédier à cette situation, des communautés économiques régionales ont été créées, mais il existe un chevauchement des groupements régionaux et de

l'appartenance des États africains à plusieurs groupements régionaux, ce qui constitue un véritable problème pour le projet d'unité de l'intégration africaine.

3.2. Coopération économique et intégration africaine : Une synergie essentielle pour le développement du continent

Suite aux indépendances, les dirigeants africains ont rapidement compris l'importance fondamentale de l'unité, initiée par la conviction que "l'unité fait la force". Cette prise de conscience a incité à la mise en place de mécanismes de coopération économique entre les nations voisines, visant à instaurer des relations mutuellement bénéfiques. Toutefois, la réalisation effective de ces accords de coopération, en particulier entre le Maroc et d'autres pays africains, se heurte à de multiples obstacles qui tiennent aux problèmes politiques et de stabilité de certains pays mais surtout d'intégration régionale. Cette réalité soulève des questions quant à l'efficacité de l'intégration régionale comme levier pour améliorer la coopération économique entre les nations africaines, ce qui nécessite une clarification des notions souvent confondues d'« intégration régionale » et de « coopération régionale ».

Bien que souvent utilisées de manière interchangeable, l'intégration régionale et la coopération régionale illustrent en réalité deux concepts distincts dans le champ du régionalisme. Si la coopération régionale est caractérisée par son aspect occasionnel et temporaire, s'articulant autour de projets spécifiques qui présentent un intérêt commun pour les pays impliqués. Cette forme de coopération est généralement formalisée par des accords contractuels visant des objectifs mutuellement avantageux mais limités dans le temps. À l'inverse, l'intégration régionale propose une approche plus pérenne, impliquant un partage de souveraineté et la mise en place de procédures institutionnelles communes, comme souligné par Bourenane⁷. L'intégration régionale entraîne le renforcement des liens économiques, institutionnels et politiques entre des pays géographiquement proches. C'est une façon d'accroître l'interdépendance des pays, en éliminant les obstacles et les contraintes afin de faciliter la coopération, notamment grâce à la réduction des obstacles au commerce. Lorsqu'ils établissent et entretiennent l'intégration régionale, les pays doivent prendre quatre décisions essentielles concernant quels pays doivent devenir membres du groupe régional ; quelle sera la politique extérieure du groupe régional vis-à-vis des pays qui n'en font pas partie ; quelle sera la portée du processus d'intégration en termes d'interdépendance ; et quelle sera l'étendue du processus

⁷ Badiane, O. (1996). Les politiques nationales et l'intégration régionale. Réal Lavergne, Intégration et coopération régionale en Afrique de l'Ouest, Karthala-CRDI, 181-194.

d'intégration en termes de secteurs de coopération économique, politique et institutionnelle touchés.⁸

De ce fait, l'intégration régionale joue un rôle crucial dans la coopération économique, en facilitant la convergence des économies à travers une harmonisation des politiques commerciales, l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires, et la création de marchés communs. Ces mesures permettent une circulation accrue des biens, services, capitaux et personnes, stimulant la croissance économique inclusive et durable. En outre, l'intégration régionale augmente les investissements directs étrangers, améliore la compétitivité des économies nationales sur le marché mondial et encourage le transfert de connaissances et de technologies. Elle contribue aussi à la stabilité politique et économique de la région, attirant davantage d'investissements et créant un environnement favorable aux affaires. Par ce biais, les pays engagés dans l'intégration régionale peuvent mieux adresser ensemble des défis communs tels que la sécurité alimentaire, le changement climatique et la gestion des ressources naturelles, tout en renforçant leur influence dans les négociations internationales. Dès lors, on peut conclure que l'intégration régionale, en renforçant les instruments d'intégration aux niveaux régional et continental, vise à créer une cohérence et une complémentarité entre les divers partenariats existants. Ceci, en s'appuyant sur une vision stratégique commune, facilitera le développement durable et bénéfique tant pour le Maroc que pour ses partenaires africains.

4. Vers une coopération économique renforcée entre le Maroc et l'Afrique à l'ère de l'intégration régionale : exemples de partenariats réussis.

En se concentrant sur le respect de la souveraineté des nations, le Maroc a initié et conclu une variété de partenariats et d'accords dans des secteurs clés tels que l'économie, le social, l'industrie, le transport, les infrastructures, les énergies renouvelables, les mines, le tourisme, et l'agriculture, visant à promouvoir des objectifs de développement mutuels. Cette démarche stratégique s'inscrit dans une volonté marocaine de consolider sa présence et son influence en Afrique par le biais d'une coopération économique, financière, et culturelle renforcée.

4.1. La coopération en matière économique et commerciale :

La coopération économique et commerciale est au cœur de la stratégie du Maroc vis-à-vis de l'Afrique subsaharienne depuis les années 60. À travers la conclusion de nombreux accords bilatéraux, le Maroc a cherché à renforcer ses parts de marché et à diversifier ses échanges extérieurs avec les pays africains. Cette politique s'est intensifiée ces dernières années avec

⁸ Centre Sud. (2007). Fiche technique n°4 : intégration régionale.

l'annulation de la dette envers les pays les moins avancés, l'octroi de préférences commerciales et la signature de plus de 500 accords en une décennie avec plus de 40 pays. En outre, le Maroc a développé des relations avec des regroupements régionaux tels que l'UEMOA et le CENSAD. Aujourd'hui, le Maroc souhaite approfondir ses relations avec les pays de la CEDEAO dans un cadre harmonieux et gagnant-gagnant. Il est convaincu que son tissu industriel diversifié et ses accords de libre-échange avec l'UE, la Turquie et les États-Unis présentent des atouts favorables à une intégration régionale plus poussée. Le Maroc a également récemment signé l'accord de la ZLECAf, qui permettrait d'ouvrir un marché de 1,2 milliard de consommateurs et d'accroître le commerce intra-africain. Le pays insiste sur la nécessité de s'appuyer sur les stratégies et les projets pertinents de l'UA afin d'accélérer ce processus.

Ceci a permis au Maroc de devenir le deuxième investisseur africain sur le continent après l'Afrique du Sud, en investissant dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest et Centrale. Ynna Holding, l'un des premiers entrepreneurs marocains à avoir investi en Afrique, a créé une usine de tuyaux PVC en Côte d'Ivoire, qui emploie un millier de personnes, et a étendu sa présence à d'autres pays africains.⁹Le groupe s'engage dans des projets immobiliers, la création de centres commerciaux, des unités de production de matériaux de construction, de conduites pour l'assainissement et l'eau potable, etc., bien que certains projets aient connu des difficultés.

Le secteur bancaire marocain a également étendu sa présence dans 17 pays africains principalement à travers des filiales agréées, cherchant à attirer les PME pour développer les relations économiques entre le Maroc et l'Afrique¹⁰. Les politiques de privatisation et les mesures de déréglementation et de restructuration du secteur bancaire africain ont rendu ce dernier suffisamment rentable pour attirer les banques marocaines, bien que le taux de bancarisation dans les pays d'implantation n'excède guère les 15% en moyenne.

Pour renforcer davantage leurs liens, la Commission bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) et la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) ont signé deux conventions de coopération en 2011 à Rabat en matière de supervision et de réglementation bancaire pour créer un environnement bancaire plus stable et efficace en Afrique centrale.¹¹Ces conventions visent à instaurer de bonnes pratiques internationales en matière de supervision bancaire et à favoriser l'échange d'expertises dans les activités des banques centrales, la politique monétaire, les

⁹ Rigar, SIDI MOHAMED., & Meite, YOUSOUF. (2016). Intégration africaine : quel modèle de coopération économique Sud-Sud ? Expérience des entreprises marocaines pionnières en Afrique subsaharienne. *Reconnexion de l'Afrique à l'économie mondiale : Défis de la mondialisation*, 129-150

¹⁰ Ibid., p. 137

¹¹ Ibid., p. 137

ressources humaines, l'audit et la gestion des risques, ainsi que la gestion des réserves. Cela renforcera la confiance des entreprises marocaines souhaitant s'implanter en Afrique centrale en offrant un cadre réglementaire plus clair et prévisible. Ces conventions s'inscrivent dans le cadre du rapprochement entre les pays des deux zones économiques.

4.2. La coopération en matière de transport et de logistique :

Les infrastructures de transport et de logistique jouent un rôle crucial dans la compétitivité d'une économie ouverte vers l'extérieur. Le Maroc l'a bien compris et a investi dans des infrastructures de qualité, souvent dans le cadre de partenariats public-privé (PPP) permettant de financer et mettre en place des grands projets d'envergure. Le pays souhaite également mettre à profit son expertise et son savoir-faire au service de la compétitivité des entreprises africaines.

La compagnie aérienne nationale, la Royal Air Maroc, transporte annuellement six millions de passagers et assure 32 liaisons régulières entre le Maroc (depuis l'aéroport international de Casablanca) et l'Afrique¹². La plateforme de transport Casablanca accueille 1,2 million de passagers par an sur les vols africains, ce qui la positionne comme premier hub aérien africain pour les trajets de transport entre l'Afrique et l'Europe. Désormais, pour se rendre en Afrique subsaharienne depuis le Maroc, il n'est plus nécessaire de passer par Paris, comme ce fut longtemps le cas auparavant. Des ouvertures de ligne en Afrique sont prévues, notamment vers Ndjamen, capitale du Tchad, et Abuja, capitale du Nigeria.

Le Maroc a également ouvert un nouveau port de Tanger MED en 2007, qui permet une desserte régulière de 20 pays africains et assure 34 liaisons hebdomadaires en Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale¹³. Le Ministère Marocain de l'Équipement, du Transport et de la Logistique a inscrit dans ses priorités de faire du pays une véritable plateforme charnière des échanges commerciaux entre l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique en capitalisant sur la position géographique privilégiée du Maroc, mais également de mettre à disposition de ses pays voisins son expertise et son savoir-faire dans le domaine.

Ainsi, plusieurs mémorandums d'intention ont été signés avec des pays africains pour coopérer en matière de transport, visant le partage d'expertise et de savoir-faire. En mars 2014, un mémorandum d'intention a été signé avec l'État Ivoirien, intégrant dans le partenariat Attijariwafa Bank ainsi que la filiale ADM Projet d'Autoroute du Maroc pour l'assistance technique et l'accompagnement dans la mise en place de l'ambitieux programme autoroutier de

¹² Fihri, BRAHIM FASSI. (2014). Le Maroc et l'Afrique Pour une Mobilisation Nationale d'Envergure/An Important National Mobilization for Morocco and Africa. *Amadeus Institut. Morocco*.

¹³ Ibid., p.194

la Côte d'Ivoire qui vise à doter le pays de plus de 1 500 km d'autoroutes à l'horizon 2020. La Banque marocaine a signé un autre mémorandum d'intention avec le Port autonome d'Abidjan, afin de l'assister dans la réalisation de ses programmes d'investissements dans l'infrastructure portuaire.

En somme, le Maroc se positionne comme un acteur clé du développement des infrastructures de transport et de logistique en Afrique, avec une volonté affirmée de partager son expertise et son savoir-faire avec ses pays voisins, dans le but de favoriser la compétitivité des entreprises africaines et de dynamiser les échanges commerciaux entre l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique, tout en capitalisant sur sa position géographique privilégiée.

4.3. La coopération en matière de sécurité alimentaire :

Le Maroc se positionne comme un acteur majeur de la coopération intra-africaine en matière de sécurité alimentaire, grâce à son Plan Maroc Vert et à sa stratégie Génération Green 2020-2030. En effet, ce pays est en mesure de partager son expertise et son savoir-faire avec les autres pays du continent afin d'augmenter les rendements agricoles tout en préservant l'impact social de l'agriculture, en protégeant les ressources naturelles et en promouvant les énergies propres. Le Maroc souhaite collaborer avec les autres pays africains pour élaborer des stratégies communes dans le cadre de la coopération économique régionale dans le domaine agricole et de la pêche.

Dans cette optique, l'OCP s'engage depuis plus de quatre ans dans une politique de sécurisation alimentaire et d'accompagnement de la révolution verte en Afrique en soutenant la production agroalimentaire du continent. Le groupe investit également dans des projets en Afrique subsaharienne, en construisant des usines intégrées d'engrais et en signant des partenariats industriels avec des pays comme le Gabon, le Mali et la Guinée. Pour développer de nouveaux engrais adaptés aux sols africains, il effectue également des tests agronomiques et les distribue via des corridors régionaux, avec un soutien financier aux petits agriculteurs.

Le Maroc est également un acteur clé de l'initiative pour l'Adaptation de l'Agriculture Africaine (AAA), qui met en avant son expertise et son savoir-faire pour aborder la sécurité alimentaire de manière globale. Cette initiative vise à réduire la vulnérabilité de l'Afrique et de son agriculture aux changements climatiques en promouvant des projets concrets pour améliorer la gestion des sols, la production agricole et la résilience des communautés rurales. La coopération interafricaine est au cœur de cette initiative et est basée sur la bonne volonté et la confiance en l'Afrique, ce qui permet de renforcer les capacités et les échanges entre les différents pays du

continent. Le Maroc est ainsi un modèle à suivre pour les autres pays africains en matière de développement agricole durable et de lutte contre les changements climatiques.

4.4. La coopération en matière d'énergie et d'eau :

Le Maroc, pays situé à la croisée des continents africain, européen et asiatique, a entrepris ces dernières années une politique ambitieuse pour le développement des énergies renouvelables. Ce choix stratégique s'inscrit dans le cadre d'une coopération régionale et internationale renforcée en matière énergétique, visant à mutualiser les compétences et les moyens pour répondre aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux de notre temps.

Dans ce contexte, le Maroc a mis en place le programme solaire "Noor" qui vise à augmenter la part des énergies renouvelables à 42% dans le mix énergétique du pays d'ici 2020. Ce programme est une véritable prouesse technologique et industrielle, puisqu'il permet la production d'électricité à partir du soleil, tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit ainsi d'un véritable exemple de coopération entre les différents acteurs du secteur énergétique, notamment les producteurs, les fournisseurs, les distributeurs, les consommateurs et les régulateurs.

En outre, l'Office National de l'Eau et de l'Electricité (ONEE) a signé plusieurs conventions avec une quinzaine de pays africains pour réaliser des investissements de grande envergure dans les domaines de l'électrification, de la gestion des ressources en eau et de l'assainissement. L'ONEE met en place des actions visant à transférer son savoir-faire et son expertise aux partenaires africains, à travers des sessions de formation et d'assistance technique pour développer les capacités des opérateurs des secteurs socio-économiques. Ces actions portent sur la signature de contrats d'affermage pour améliorer la gestion du service de l'eau, des conventions de coopération, d'assistance technique et de formation pour renforcer les capacités de l'opérateur local et l'accompagner dans l'amélioration de ses performances dans divers domaines liés à son activité.

Par ailleurs, la Moroccan Agency for Solar Energy (MASEN) coopère avec plusieurs pays africains pour le développement de l'énergie solaire dans la région. Des conventions de partenariat ont été signées pour renforcer le cadre institutionnel, développer des méthodes pour la prospection de sites et soutenir le développement industriel et la veille technologique. Ces initiatives visent à encourager l'adoption de technologies propres, la création d'emplois et la croissance économique inclusive.

De même, le gazoduc Nigeria-Maroc, dont le tracé a été conclu entre les deux pays, contribuera à structurer un marché régional de l'électricité et à promouvoir le développement économique

et social de tous les pays de la CEDEAO. Ce projet favorisera l'accélération de l'électrification et du développement énergétique des pays traversés par le gazoduc, tout en favorisant l'intégration économique régionale et en promouvant le commerce et le développement dans l'intérêt mutuel des pays. Enfin, le Port Dakhla Atlantique, qui établira des connexions entre le Royaume et divers pays, en particulier africains, va intensifier la collaboration entre le Maroc et les autres nations du continent, tout en renforçant les liens commerciaux existants. Toutes ces initiatives s'inscrivent dans une dynamique de coopération régionale et internationale renforcée en matière énergétique, pour répondre aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux de notre temps.

Conclusion :

Dans le contexte actuel des échanges commerciaux mondiaux, une tendance croissante à la formation de blocs économiques régionaux est observée. Les pays membres de l'OMC privilégient de plus en plus les négociations de groupe plutôt que le cadre multilatéral, dans le but de promouvoir le commerce et de réaliser des économies d'échelle. Ainsi, le Maroc a fait le choix de se tourner vers l'Afrique en tant que partenaire privilégié, conformément aux évolutions économiques mondiales où l'Afrique est appelée à devenir un nouveau pôle de croissance. Cette décision stratégique du Maroc d'établir une relation avec les pays africains, qui dépasse la dimension politique et pour se concrétiser également sur le plan économique et commercial est portée par la prise de conscience de l'importance de la coopération économique régionale pour le développement des pays africains les moins avancés. Cette vision est soutenue par l'engagement royal envers l'Afrique, qui s'est manifesté à travers plusieurs initiatives depuis le début du règne de S.M. le Roi Mohammed VI. Cette dynamique se déploie tant au niveau bilatéral que multilatéral, notamment au sein du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), de la CENSAD et d'autres instances africaines telles que l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Dans ce contexte, il convient de mentionner la décision royale d'annuler les dettes des 35 pays africains les moins avancés et de supprimer les barrières douanières imposées à leurs produits importés. Cette approche a permis d'observer une augmentation significative des échanges commerciaux entre le Maroc et les pays africains. Ainsi, le Maroc est devenu l'investisseur principal dans plusieurs pays africains grâce à la présence notable d'organismes financiers et d'entreprises marocaines. Cette progression a été rendue possible grâce à l'existence d'un corpus juridique solide, comprenant des accords de coopération dans divers domaines d'intérêt commun, conclus avec les partenaires africains lors des visites royales en Afrique.

Toutefois, il convient de souligner que par rapport à leur nombre relativement considérable, les résultats escomptés des partenariats et accords diversifiés, tant sur le plan économique et social reste modeste en l'absence d'une intégration régionale. Ceci met en évidence l'importance de renforcer les instruments d'intégration aux niveaux régional et continental, en vue de consolider les liens économiques, institutionnels et politiques des pays africains et accroître leur interdépendance en éliminant les obstacles et les contraintes afin de faciliter la coopération, notamment grâce à la réduction des obstacles au commerce et par conséquent, créer une cohérence et une complémentarité entre les divers partenariats existants. Ceci, en s'appuyant sur une vision stratégique commune, mènera à cet état de co-développement réussi avec le reste de l'Afrique.

BIBLIOGRAPHIE

- Adimi, PIERRE AFOUDA.** (2015). Nouvelle offensive diplomatique du Maroc en Afrique Subsaharienne : quel regard. Paix et Sécurité Internationales
- Al Maliya.** (2020). « Maroc-Afrique : une coopération renouvelée ». *Revue du Ministère de l'économie, des finances et de la réforme de l'Administration* «Numéro 66».
- Badiane, O. (1996).** Les politiques nationales et l'intégration régionale. Réal Lavergne, Intégration et coopération régionale en Afrique de l'Ouest, Karthala-CRDI, 181-194.
- Békolo-Ebé, BRUNO.** (2001). L'intégration régionale en Afrique : caractéristiques, contraintes et perspectives. *Monde en développement*, (3), 81-88.
- Börzel, T. A., & Risse, T. (Eds.). (2016).** The Oxford handbook of comparative regionalism. *Oxford University Press*.
- Centre Sud.** (2007). Fiche technique n°4 : intégration régionale.
- Chougrani, SOUHAILA., & hassani, KAMAL.** (2022). Les défis de l'ouverture économique du Maroc sur le continent africain. *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 3(4-2), 119-133.
- Conseil Economique Social et Environnemental.** (2020). L'intégration régionale du Maroc en Afrique pour une stratégie au service d'un développement durable avec l'Afrique
- Dkhissi, SAÏD., et al.** (2012). Les relations Maroc-Afrique : les voies d'une stratégie globale et renouvelée. Programme d'études compétitivité globale et positionnement du Maroc dans le système mondialisé. *Rapport général de l'étude thématique*.
- EL HASSANI Wafae, & ALLALI Aicha.** (2024). L'ouverture économique du Maroc : quelles opportunités de croissance à l'heure de la zone de libre-échange continentale africaine ? . *African Scientific Journal*, 3(21), 0900. <https://doi.org/10.5281/zenodo.10521683>
- Fihri, BRAHIM FASSI.** (2014). Le Maroc et l'Afrique Pour une Mobilisation Nationale d'Envergure/An Important National Mobilization for Morocco and Africa. *Amadeus Institut. Morocco*.
- Kamto, M., Pondi, J. E., Zang, L., « L'O.U.A., rétrospective et perspectives africaines », Paris
- Komat, ABDELLATIF.** (2023). « *Le Maroc en Afrique est une réalité économique et sociale* ». [En ligne]. In : Maroc diplomatique. Disponible sur : <https://maroc-diplomatique.net/abdellatif-komat-le-maroc-en-afrique-est-une-realite/>
- Lavergne, R. P. (Ed.).** (1996). Intégration et coopération régionales en Afrique de l'Ouest. KARTHALA Editions.
- McCormick, J.** (2017). The European Union: Politics and Policies. Westview Press.
- MZAIZ, M., BOUNYYAMINO, M., & TLIDI, A.** (2023). L'intégration régionale du Maroc en Afrique : Quels effets sur le développement économique avec l'Afrique?. *Geopolitics and Geostrategic Intelligence*, 4(3), 39-65.
- Office des changes.** (2014). *Rapport annuel du commerce extérieur*
- Office des changes.** (2021). *Rapport annuel du commerce extérieur*
- Rigar, SIDI MOHAMED., & Meite, YOUSOUF.** (2016). Intégration africaine : quel modèle de coopération économique Sud-Sud ? Expérience des entreprises marocaines pionnières en Afrique subsaharienne. *Reconnexion de l'Afrique à l'économie mondiale : Défis de la mondialisation*, 129-150
- Zouiri, HASSANE., & Bakkacha, BADR.** (2019). La coopération Maroc-africaine : Quelques réponses face aux nouvelles contraintes économiques, sociales et environnementales. *Geopolitics and Geostrategic Intelligence*, 2(2), 237-252.